

N° de catalogue 94-17

**PROBLÈMES DE MESURE LIÉS AUX PRESTATIONS  
D'ASSURANCE-CHÔMAGE**

Octobre 1994

Alison Hale, Division des enquêtes-ménages

Chantal Grondin, Division des méthodes d'enquêtes sociales

Sylvie Michaud, Division des méthodes d'enquêtes sociales

La série de documents de recherche de l'EDTR est conçue en vue de communiquer les résultats des études ainsi que les décisions importantes ayant trait à l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu. Ils sont offerts en français et en anglais. Pour obtenir une description sommaire des documents disponibles ou un exemplaire de ces documents, communiquez avec Philip Giles, EDTR, par la poste à Édifice Jean-Talon, 11<sup>e</sup> étage, section D8, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0T6; par INTERNET: GILES@STATCAN.CA; par téléphone au (613) 951-2891; ou par télécopieur au (613) 951-3253.

## **SOMMAIRE**

Cette communication a été présentée à la conférence sur l'évaluation de l'assurance-chômage, tenue dans le cadre du Forum canadien de recherche sur la situation de l'emploi (FCRSE), à Ottawa, le 15 octobre 1994.

Dans quelle mesure les enquêtes-ménages permettent-elles de déterminer correctement le nombre de personnes qui touchent des prestations d'assurance-chômage et les montants qu'elles touchent? L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) est une nouvelle enquête longitudinale qui comporte des questions sur les prestations d'assurance-chômage (montant des prestations et mois au cours desquels elles ont été touchées). Dans la présente étude, nous examinons les renseignements relatifs aux prestations d'assurance-chômage fournis par les répondants lors de l'essai sur le terrain de l'EDTR, en 1993, en les comparant avec des données de référence, en l'occurrence les renseignements fournis par ces personnes sur leur déclaration de revenus.

## 1. INTRODUCTION

L'enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) vise à appuyer la recherche sur les changements qui se produisent au fil des ans dans l'activité des Canadiens sur le marché du travail et leur bien-être économique. L'EDTR est donc une enquête longitudinale qui couvre des ménages entiers et traite d'un éventail de sujets suffisamment large pour nous renseigner sur la situation familiale des répondants et les événements démographiques importants de leur vie. L'EDTR est une enquête permanente qui a été mise en oeuvre pour combler un manque dans le programme des statistiques sociales. On perçoit ce manque en partie parce qu'on a de plus en plus besoin de comprendre les facteurs déterminants des changements touchant le marché du travail et le revenu et, en définitive, d'utiliser ces connaissances pour élaborer des politiques. Une fois choisis pour participer à l'enquête, les répondants sont suivis pendant six ans. Ils sont interviewés treize fois au cours de cette période : il y a d'abord une interview préliminaire, au moment de la sélection de l'échantillon, au cours de laquelle on recueille des renseignements de base, puis six interviews sur le travail (en janvier ou février de chaque année) et six interviews sur le revenu (en mai de chaque année). Les interviews sur le travail et le revenu portent toutes deux sur l'année civile précédente.

Avant la réalisation des premières interviews sur le travail et le revenu en 1994, nous avons effectué un essai sur le terrain en 1993 pour simuler le processus de collecte. Pour cet essai, un échantillon d'environ 1 500 ménages a été prélevé à Terre-Neuve et dans le sud de l'Ontario. Les données recueillies auprès de cet échantillon ont ensuite été couplées à celles du fichier fiscal de façon à permettre l'évaluation de la qualité des données sur le revenu obtenues lors de l'essai, l'hypothèse étant que les montants qui figurent dans le fichier fiscal sont les «vraies» valeurs des prestations d'assurance-chômage. En faisant des comparaisons à un

microniveau, nous pouvons déterminer dans quelle mesure les données de l'essai sont fidèles à la réalité.

## **2. COMPARAISON DES DONNÉES FISCALES ET DES DONNÉES D'ENQUÊTE**

En règle générale, les prestations d'assurance-chômage sont sous-déclarées dans les enquêtes-ménages. Par exemple, dans l'Enquête sur les finances des consommateurs (enquête annuelle sur le revenu menée par Statistique Canada), environ 80 % des prestations d'assurance-chômage sont déclarées, comparativement à 94 % dans les déclarations de revenus.

Lors de l'essai de 1993, l'équipe de l'EDTR a adopté une procédure de collecte des données qui visait à améliorer la déclaration des prestations d'assurance-chômage. Comme nous l'avons mentionné précédemment, l'EDTR consiste en deux interviews par an, l'une au début de l'année civile pour recueillir des renseignements détaillés sur le travail, l'autre en mai pour obtenir des renseignements sur le revenu. (Les données sur le revenu sont recueillies en mai, parce que les répondants viennent alors tout juste de produire leur déclaration de revenus et ont sous la main les renseignements relatifs à leurs sources de revenus.) Au cours de l'interview sur le travail de l'essai de 1993, les répondants devaient indiquer s'ils avaient touché des prestations d'assurance-chômage pendant une interruption de travail ou une période sans emploi. S'ils en avaient touchées, on se servait de cette information lors de l'interview sur le revenu pour signaler à l'intervieweur que le répondant devrait déclarer un montant pour cette source de revenu. Cette vérification était possible grâce à la méthode de l'interview assistée par ordinateur (IAO), utilisée par l'EDTR pour recueillir les données et où le questionnaire est informatisé. Cette méthode permet de retransmettre aux répondants des renseignements qu'ils ont fournis lors d'une interview précédente.



Les renseignements relatifs aux prestations d'assurance-chômage recueillis lors des interviews sur le travail et le revenu étaient cohérents dans 91 % des cas. En ce qui concerne la perception réelle de prestations d'assurance-chômage, 8 % des personnes qui, lors de l'interview sur le travail, ont dit avoir touché des prestations d'assurance-chômage en 1992 n'ont déclaré aucun montant provenant de cette source lors de l'interview sur le revenu (même après qu'on leur eût rappelé qu'ils avaient dit avoir touché des prestations). À l'opposé, 9 % des répondants qui ont déclaré un montant de prestations d'assurance-chômage lors de l'interview sur le revenu avaient déclaré, au moment de l'interview sur le travail, qu'ils n'en avaient pas touchées. Des incohérences sont inévitables puisque, lors de l'interview sur le travail, les répondants doivent se souvenir d'événements qui peuvent être survenus jusqu'à un an auparavant et que, au moment de l'interview sur le revenu, ils ont reçu leur feuillet T4U, qui leur indique le montant exact des prestations d'assurance-chômage qu'ils ont touchées l'année précédente.

Toutefois, la question qui nous intéresse ici est la suivante : dans quelle mesure la déclaration des prestations d'assurance-chômage a-t-elle été intégrale? Autrement dit, y a-t-il des répondants qui ont touché des prestations d'assurance-chômage, mais qui ont omis de le déclarer aux deux interviews de l'EDTR? Il ne s'agit pas là d'une question sans importance, car les données de l'EDTR serviront, entre autres, à examiner le lien entre la perception de prestations d'assurance-chômage et le comportement sur le marché du travail. On ne peut répondre à la question de l'intégralité qu'en comparant les résultats d'enquête à des données de référence. Heureusement, nous avons pu apparier les données de l'essai de 1993 (pour lequel l'année de référence était 1992) avec celles du fichier fiscal de 1992, que nous avons considérées comme nos données de référence.

La taille de l'échantillon utilisé pour l'essai (3 000 personnes âgées de 16 ans et plus) limite l'analyse, mais, en examinant les résultats de la comparaison des

données d'enquête et des données fiscales, nous devrions pouvoir déterminer si, en général, l'enquête permet de recueillir des données exactes sur la perception des prestations d'assurance-chômage. Parmi les répondants à l'essai, il y en avait 444 qui, en plus d'avoir été couplés au fichier fiscal, avaient déclaré un revenu provenant de l'assurance-chômage (soit dans l'essai, soit dans leur déclaration de revenus.) Un montant figurait dans le fichier fiscal, mais non dans les données d'enquête pour 18 % d'entre eux, tandis qu'un montant figurait dans les données d'enquête, mais non dans le fichier fiscal pour seulement 1 % des répondants. Le montant moyen des prestations touchées par les 18 % des répondants qui n'en ont pas déclarées dans l'enquête était, selon les données fiscales, de 4 854 \$. Si ce montant est très inférieur au montant moyen selon les données fiscales en général (6 216 \$ pour les données de l'essai appariées), il est cependant suffisamment élevé pour nous empêcher de conclure que les répondants ont simplement oublié qu'ils avaient touché des prestations d'assurance-chômage. La non-déclaration des prestations d'assurance-chômage lors de l'interview de l'EDTR peut être attribuable à un certain nombre de facteurs, notamment à la déclaration par personne interposée (c'est-à-dire le fait pour un membre du ménage de fournir des renseignements qui se rapportent à une autre personne). Il est possible également que des répondants hésitent à fournir ces renseignements à l'intervieweur parce qu'ils pensent qu'il est mal vu de toucher des prestations d'assurance-chômage. Le petit nombre de répondants qui ont déclaré avoir touché des prestations d'assurance-chômage dans l'enquête, mais pour lesquels aucun montant ne figurait dans le fichier fiscal pour cette source de revenu est probablement dû à une erreur de mémoire de la part du répondant (c'est-à-dire que le répondant aurait en fait touché les prestations en 1991 plutôt qu'en 1992, comme il l'a déclaré dans l'enquête).

**TABLEAU 1**

<b>Déclaration des prestations d'assurance-chômage - comparaison des données d'enquête et des données fiscales (montants non nuls)</b>			
	Ensemble	Répondants ayant déclaré avoir touché des prestations lors de l'interview sur le travail	Répondants ayant déclaré n'avoir pas touché de prestations lors de l'interview sur le travail
Montant dans le fichier fiscal et l'enquête	80 %	88 %	67 %
Montant dans le fichier fiscal, mais non dans l'enquête	18 %	11 %	30 %
Montant dans l'enquête, mais non dans le fichier fiscal	1 %	< 1 %	3 %

Comme nous l'avons mentionné précédemment, une des méthodes utilisées dans l'EDTR pour améliorer la déclaration des prestations d'assurance-chômage dans la composante «revenu» consiste à rappeler au répondant que, lors de l'interview sur le travail, il a dit avoir touché des prestations d'assurance-chômage. Les résultats de la comparaison prouvent l'efficacité de cette méthode. Parmi les répondants pour lesquels les données d'enquête ont pu être couplées avec celles du fichier fiscal et qui ont indiqué, lors de l'interview sur le travail, avoir touché des prestations d'assurance-chômage, 11 % n'ont pas déclaré de montant de prestations d'assurance-chômage lors de l'interview sur le revenu, bien qu'ils aient été invités par l'intervieweur à en indiquer un. Il convient de noter que cette proportion inclut les cas où le répondant a dit à l'intervieweur ne pas connaître le montant des prestations et ceux où le répondant a refusé de préciser le montant. Quant aux répondants qui, lors des deux interviews, ont dit ne pas avoir touché de prestations

d'assurance-chômage, un montant de prestations d'assurance-chômage figurait dans le fichier fiscal pour 30 % d'entre eux (comme le montre le tableau 1).

**TABLEAU 2**

<b>Comparaison du montant des prestations d'assurance-chômage perçu- enquête et fichier fiscal (montants figurant dans les données d'enquête et dans les données fiscales)</b>			
	Ensemble	Répondants ayant déclaré avoir touché des prestations lors de l'interview sur le travail	Répondants ayant déclaré n'avoir pas touché de prestations lors de l'interview sur le travail
Écart de 10 % ou moins	65 %	67 %	59 %
Écart > 30 %	21 %	18 %	28 %
Écart > 50 %	12 %	11 %	14 %

Mais qu'en est-il des montants des prestations déclarés par les répondants à l'enquête? S'il est important de savoir qui a touché des prestations d'assurance-chômage, il est tout aussi important de savoir quelle somme représentent ces prestations. L'incidence des prestations d'assurance-chômage sur le comportement d'activité et le revenu familial est, bien entendu, liée au montant reçu dans les faits. Si l'on examine cette fois encore les données de l'interview sur le revenu et qu'on les compare aux montants qui figurent dans le fichier fiscal, on note que, pour 65 % des répondants pour lesquels un montant figure dans chaque fichier, l'écart entre les deux montants est de 10 % ou moins et pour seulement 11 %, l'écart est supérieur à 50 %. La concordance est légèrement plus grande dans le cas des répondants ayant déclaré avoir touché des prestations d'assurance-chômage lors de l'interview sur le travail (voir le tableau 2).

Au niveau agrégé, l'enquête semble permettre de recueillir assez bien les renseignements sur les montants des prestations d'assurance-chômage. Dans le cas des enregistrements appariés dans l'essai, l'écart entre le montant moyen déclaré sur les déclarations de revenus et le montant moyen déclaré dans l'enquête n'était que de 2 %.

### **3. PROJETS À VENIR ET CONCLUSION**

Il semble que l'EDTR permette de recueillir des données assez fiables sur la perception et le montant des prestations d'assurance-chômage quand on les compare aux données de référence du fichier fiscal, mais il reste encore du travail à faire pour améliorer la couverture. Après l'essai de 1993, on a un peu changé la façon de recueillir les renseignements relatifs aux prestations d'assurance-chômage dans l'interview sur le travail. Plutôt que d'associer la perception de prestations d'assurance-chômage à une période sans travail ou à une interruption de travail, on pose une question générale à tous les répondants de l'EDTR pour déterminer s'ils ont touché des prestations d'assurance-chômage à un moment donné au cours de l'année précédente. On peut ainsi obtenir des renseignements sur la perception de prestations d'assurance-chômage auprès de personnes qui occupent un emploi au moment de l'interview, ce qui n'était pas possible dans l'essai. Ce changement a été mis en application à temps pour la première interview sur le travail proprement dite, en janvier 1994.

Les répondants seront informés de l'usage qui sera fait des données de l'enquête, ce qui incitera peut-être ceux qui hésitent à fournir des renseignements sur les prestations d'assurance-chômage à le faire. De plus, au fil des six années de l'enquête, les répondants réticents s'habitueront au genre de renseignements demandés; ils se rendront peut-être compte qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter et accepteront de fournir les renseignements.

Nous nous préparons actuellement pour le prochain cycle d'interviews, qui se déroulera en 1995 et où nous mettrons en place des procédures pour améliorer encore les chances de recueillir des renseignements sur les prestations d'assurance-chômage. On rappellera aux répondants qu'ils ont dit avoir touché des prestations d'assurance-chômage à la fin de l'année de référence précédente, de façon à leur rafraîchir la mémoire. Un autre changement plus important, qu'on mettra en oeuvre dès l'interview sur le revenu de 1995, sera que les répondants auront le choix de déclarer les renseignements sur leur revenu à un intervieweur de Statistique Canada ou d'autoriser Statistique Canada à tirer les données demandées directement de leur dossier fiscal. Si le répondant choisit cette seconde option, il ne sera plus interviewé en mai, mais seulement en janvier pour la collecte des données sur le travail. Ce choix sera offert pour alléger le fardeau de réponse et améliorer la qualité des données.

La première vague d'interviews sur le travail et le revenu auprès du premier panel formé de 31 000 personnes âgées de 16 ans et plus s'est terminée il y a peu de temps cette année (1994). Nous en sommes actuellement au couplage des données d'enquête avec les données fiscales pour ces personnes. L'analyse comparative des données des deux sources du fichier complet des données de l'EDTR devrait être achevée en 1995. En couplant les données recueillies en 1994 (pour l'année de référence 1993) aux données fiscales, nous pourrions simuler la fusion des données sur le revenu provenant de l'enquête et de celles du fichier fiscal des répondants. Nous nous préparons ainsi pour 1995, année où certains répondants nous autoriseront à tirer les données sur leur revenu directement de leur fichier fiscal. Il serait intéressant d'examiner dans le cadre d'une étude l'admissibilité de chaque répondant à l'assurance-chômage (selon ses antécédents de travail et les règlements de l'assurance-chômage qui s'appliquent dans sa région de résidence), puis de comparer les données d'enquêtes aux données fiscales afin de cerner les problèmes que pose la collecte de renseignements sur les prestations d'assurance-chômage.

Bien sûr, si nous ajoutons dans le fichier de données de l'EDTR des renseignements sur le montant des prestations auxquelles, en théorie, une personne a droit, nous ouvrons tout un nouveau domaine de recherche sur l'utilisation des prestations d'assurance-chômage. Par exemple, dans le cas des répondants qui n'ont pas touché toutes les prestations auxquelles ils avaient droit, selon le montant qu'ils ont dit avoir reçu et celui qu'ils auraient pu recevoir, nous pourrions étudier les facteurs qui les ont motivés à interrompre leurs prestations. De toute évidence, la recherche sur la déclaration de prestations d'assurance-chômage dans l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu ne fait que commencer.

### **Bibliographie**

Dibbs, R., S. Poulin, M. Webber *Utilisation des données fiscales dans l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu : rapport sommaire*, Document de recherche de l'EDTR N° 94-11, Statistique Canada, 1994.

Grondin, C., S. Michaud *Qualité des données sur le revenu recueillies selon la méthode de l'interview assistée par ordinateur pour l'EDTR*, présenté à la réunion annuelle de l'American Statistical Association, qui s'est tenue à Toronto, en août 1994. Aussi disponible comme Document de recherche de l'EDTR N° 94-15, Statistique Canada, 1994.

Lavigne, M., S. Michaud, J. Pottle *Aspects qualitatifs de la collecte du Test 3B de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*, Document de recherche de l'EDTR N° 93-11, Statistique Canada, 1994.

Webber, M. *Recherche sur les politiques sociales et les politiques relatives au marché du travail fondée sur l'EDTR*, Document de recherche de l'EDTR N° 94-04, Statistique Canada, 1994.